



# Assemblée générale

Distr. générale  
26 juillet 2013  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-septième session

Point 19 de l'ordre du jour

### Suivi et mise en œuvre des textes

issus de la Conférence internationale  
de 2002 sur le financement du développement  
et de la Conférence d'examen de 2008

## Projet d'organisation des travaux du sixième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement

### Note du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Dans sa résolution [67/199](#), l'Assemblée générale a décidé de tenir le sixième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement au Siège de l'Organisation des Nations Unies dans le courant du second semestre de 2013, et prié le Secrétaire général de rédiger, en s'inspirant des modalités retenues pour le cinquième Dialogue de haut niveau, une note sur l'organisation des travaux de cette réunion, dont elle serait saisie avant la fin de sa soixante-septième session (résolution [67/199](#)). La présente note fait suite à cette demande.

2. Les dispositions énoncées ci-dessous ont été établies d'après la résolution [65/314](#) de l'Assemblée générale intitulée « Modalités d'organisation du cinquième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement » et tiennent compte de l'expérience, de la présentation, des modalités et de l'organisation des travaux des cinq Dialogues précédents, tenus respectivement les 29 et 30 octobre 2003<sup>1</sup>, les 27 et 28 juin 2005<sup>2</sup>, du 23 au 25 octobre 2007<sup>3</sup>, les 23 et 24 mars 2010<sup>4</sup> et les 7 et 8 décembre 2011<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir A/58/436 et A/58/555 et Corr.1.

<sup>2</sup> Voir A/59/850 et A/60/219.

<sup>3</sup> Voir A/62/271 et A/62/550.

<sup>4</sup> Voir A/64/377 et A/65/130.

<sup>5</sup> Voir A/65/897 et 66/678.



## **II. Dispositions pratiques**

### **A. Dates et lieu**

3. Il est proposé que le sixième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, qui comportera des séances plénières, des séances informelles et des tables rondes multipartites, ait lieu les lundi 7 et mardi 8 octobre 2013 au Siège de l'ONU, à New York. Les séances plénières se tiendront dans la salle de l'Assemblée générale. Les lieux de réunion des tables rondes multipartites seront annoncés ultérieurement. Toutes les séances programmées seront annoncées dans le *Journal des Nations Unies*.

### **B. Thème général**

4. Le thème général proposé pour le sixième Dialogue de haut niveau est le suivant : « Consensus de Monterrey, Déclaration de Doha sur le financement du développement et textes connexes issus des grandes conférences et sommets des Nations Unies : bilan de la mise en œuvre et tâches futures ».

### **C. Programme des séances et organisation des travaux**

5. Il est proposé que le Dialogue de haut niveau prenne la forme de quatre séances plénières sur le thème général susmentionné, de trois tables rondes multipartites sur les thèmes proposés ci-dessous au paragraphe 10 et d'un débat informel interactif sur les thèmes proposés au paragraphe 14. Le projet de programme du Dialogue de haut niveau est annexé à la présente note.

### **D. Séances plénières**

6. Il est proposé que les séances plénières, qui seront présidées par le Président de l'Assemblée générale, se tiennent le lundi 7 octobre 2013 de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures et le mardi 8 octobre 2013 de 10 heures à 13 heures. À ces séances, les ministres et les hauts fonctionnaires prenant part au Dialogue pourront faire des déclarations officielles, étant entendu que la règle de la préséance sera strictement respectée. La durée de chaque intervention sera limitée à cinq minutes, sachant que rien n'interdit la distribution de textes plus longs. Le temps de parole sera rigoureusement respecté. L'inscription sur la liste des orateurs sera annoncée dans le *Journal des Nations Unies*.

7. La séance plénière du lundi 7 octobre au matin débutera par un discours du Président de l'Assemblée générale marquant l'ouverture officielle du Dialogue de haut niveau. L'Assemblée pourra alors examiner toute question d'organisation non réglée. En outre, le Secrétaire général de l'ONU, le Président de la Banque mondiale, la Directrice générale du Fonds monétaire international et le Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce seront invités à faire des déclarations.

8. Au début de la séance plénière de l'après-midi du lundi 7 octobre, le Président du Conseil économique et social, le Secrétaire général de la Conférence des Nations

Unies sur le commerce et le développement et l'Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement, en sa qualité de Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement, seront invités à faire des déclarations.

9. Immédiatement après la fin du débat informel interactif, une séance plénière se tiendra dans l'après-midi du mardi 8 octobre pour permettre au Président de l'Assemblée générale de prononcer une déclaration finale et de clore officiellement le Dialogue de haut niveau.

## **E. Tables rondes multipartites**

10. Sur la base de l'expérience du cinquième Dialogue, il est proposé de tenir la table ronde multipartite 1 le lundi 7 octobre après-midi, de 13 heures à 18 heures, et les tables rondes multipartites 2 et 3 le mardi 8 octobre au matin, de 10 heures à 13 heures, sur les thèmes suivants :

a) Table ronde 1 : « La réforme du système monétaire et financier international et ses conséquences pour la gouvernance économique mondiale et le développement durable »;

b) Table ronde 2 : « L'impact de la crise financière et économique mondiale sur l'investissement direct étranger et les autres apports de capitaux privés, la dette extérieure et le commerce international, dans le contexte du financement du développement durable »;

c) Table ronde 3 : « Le rôle de la coopération financière et technique pour le développement, et notamment les sources novatrices de financement du développement, à l'appui de la mobilisation des ressources financières intérieures et internationales pour le développement durable ».

11. Chaque table ronde sera présidée par deux coprésidents que le Président de l'Assemblée générale nommera parmi les ministres assistant au Dialogue de haut niveau, y compris ceux désignés par les groupes régionaux; il y aura ainsi six coprésidents, dont trois proviendront de pays en développement et trois de pays développés ou en transition. Le Président de l'Assemblée générale pourra également inviter des responsables ou représentants de haut niveau des parties prenantes institutionnelles compétentes à animer ces tables rondes.

12. Seront admis à participer à chaque table ronde les représentants des États Membres, 10 représentants des observateurs, organismes compétents des Nations Unies et autres organisations intergouvernementales accréditées, 3 représentants d'organisations de la société civile accréditées et 3 représentants d'entités accréditées du secteur des entreprises. Chaque représentant pourra être accompagné d'un conseiller. La liste des participants non étatiques aux tables rondes sera établie dans l'ordre des demandes d'inscription, dès qu'une annonce paraîtra à cet effet dans le *Journal des Nations Unies*.

13. Pour que le débat soit véritablement interactif, aucune liste d'intervenants ne sera établie. Les participants seront invités par les coprésidents à s'exprimer dans l'ordre selon lequel ils manifesteront leur volonté de prendre la parole, étant entendu que la règle de la préséance sera respectée pour permettre aux ministres présents d'y participer. Tous les participants seront invités à s'exprimer depuis leur siège et priés d'éviter la lecture de déclarations écrites. La durée de chaque

intervention sera limitée à trois minutes, ce qui n'exclut pas, néanmoins, que les textes des déclarations puissent être distribués sous une forme plus détaillée.

## **F. Débat informel**

14. Il est proposé de tenir le débat informel dans l'après-midi du mardi 8 octobre sous la présidence du Président de l'Assemblée générale; il prendra la forme d'une réunion informelle à laquelle participeront toutes les parties prenantes. Sur la base de l'expérience du cinquième Dialogue, il est proposé de centrer le débat sur le thème « Le lien entre le financement du développement et la réalisation des objectifs fixés au niveau international en matière de développement, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, et l'action des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015 ». Le Président de l'Assemblée générale pourra également inviter des responsables ou des représentants de haut niveau des principales parties prenantes institutionnelles à faire des déclarations liminaires. Les représentants de toutes les parties prenantes compétentes, notamment des organismes des Nations Unies, d'autres organisations internationales et régionales accréditées, d'organisations de la société civile accréditées et d'entités accréditées du secteur des entreprises, pourront, autant que possible, y participer.

15. Seront admis à participer au débat informel les représentants des États Membres, 15 représentants des observateurs, organismes compétents des Nations Unies et autres organisations intergouvernementales accréditées, 5 représentants d'organisations de la société civile accréditées et 5 représentants d'entités accréditées du secteur des entreprises. Chaque représentant pourra être accompagné d'un conseiller. La liste des participants non étatiques au débat informel sera établie dans l'ordre des demandes d'inscription, dès qu'une annonce paraîtra à cet effet dans le *Journal des Nations Unies*.

16. Pour que le débat soit libre et véritablement interactif, aucune liste d'intervenants ne sera établie. Les participants seront invités par le Président de l'Assemblée générale à s'exprimer dans l'ordre selon lequel ils manifesteront leur volonté de prendre la parole, étant entendu que la règle de la préséance sera respectée pour permettre aux ministres présents d'y participer. Les coprésidents des tables rondes et d'autres participants souhaiteront peut-être s'appuyer sur les conclusions des débats menés dans les tables rondes. Tous les participants seront invités à s'exprimer depuis leur siège et priés d'éviter la lecture de déclarations écrites. La durée de chaque intervention sera limitée à trois minutes, ce qui n'exclut pas néanmoins que les textes des déclarations puissent être distribués sous une forme plus détaillée.

## **III. Participants**

### **A. États Membres et observateurs**

17. Le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, y compris les séances plénières et informelles, sera ouvert aux États Membres, au Saint-Siège et à l'État de Palestine en leur qualité d'États observateurs, ainsi qu'aux organisations intergouvernementales ayant reçu une invitation permanente à participer en qualité d'observateurs aux sessions et aux travaux de l'Assemblée

générale. L'inscription sera ouverte au Service du protocole et de la liaison de l'ONU, dès qu'une annonce paraîtra à cet effet dans le *Journal des Nations Unies*.

## **B. Parties prenantes institutionnelles**

18. Les représentants d'autres organisations intergouvernementales accréditées à la Conférence internationale sur le financement du développement tenue à Monterrey ou au processus de suivi, notamment à la Conférence d'examen de Doha, ainsi que les organismes des Nations Unies compétents, pourront prendre part aux tables rondes multipartites et au débat informel. L'inscription sera ouverte au Service du protocole et de la liaison de l'ONU, dès qu'une annonce paraîtra à cet effet dans le *Journal des Nations Unies*. Seront admis à participer à chaque table ronde 10 – et au débat informel, 15 – représentants des observateurs, organismes des Nations Unies et autres organisations intergouvernementales accréditées, conformément à la pratique établie pour la Conférence internationale sur le financement du développement et son processus de suivi.

## **C. Société civile et entreprises**

19. Les représentants d'organisations non gouvernementales et d'entités du secteur des entreprises sont invités à prendre part aux tables rondes multipartites et au débat interactif informel, conformément au Règlement intérieur de l'Assemblée générale. L'inscription, auprès du Service de liaison avec les organisations non gouvernementales et le Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, sera ouverte à : a) toute organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social; et b) toute organisation non gouvernementale et toute entité du secteur privé qui étaient accréditées à la Conférence internationale sur le financement du développement ou au processus de suivi, notamment à la Conférence d'examen de Doha. Chaque table ronde comptera trois – et le débat informel, cinq – représentants des organisations de la société civile accréditées et le même nombre de représentants d'entités accréditées du secteur des entreprises, qui y participeront conformément à la pratique établie pour la Conférence internationale sur le financement du développement et son processus de suivi.

## **IV. Documentation**

### **A. Documentation précédant la session**

20. La documentation de fond du sixième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement comportera les rapports du Secrétaire général sur les thèmes suivants :

- a) Suivi et mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement;
- b) Système financier international et développement;
- c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement;

ainsi qu'un résumé de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, établi par le Président du Conseil (New York, 22 avril 2013) (A/68/78-E/2013/66).

## **B. Documentation de session**

21. La documentation de session comprendra les procès-verbaux officiels des séances plénières.

## **C. Documentation d'après session**

22. Le résumé du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement établi par le Président de l'Assemblée générale sera publié en tant que document officiel de l'Assemblée générale.

## **D. Apports de toutes les parties prenantes**

23. Les renseignements de base pour le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, notamment les apports de toutes les parties prenantes pertinentes, seront affichés et régulièrement mis à jour sur le site Web du Bureau du financement du développement ([www.un.org/esa/ffd/](http://www.un.org/esa/ffd/)).

## **V. Dispositions concernant les médias**

24. Le Département de l'information de l'ONU prépare un dossier d'information à l'intention des journalistes qui couvriront le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement. En outre, tous les documents relatifs au Dialogue ainsi que, dans la mesure du possible, des communiqués de presse sur les séances plénières, tables rondes et autres manifestations, seront disponibles dans la zone réservée aux médias et pourront aussi être consultés électroniquement sur le site Web du Bureau du financement du développement ([www.un.org/esa/ffd/](http://www.un.org/esa/ffd/)).

25. Toutes les réunions plénières et officieuses ainsi que les conférences de presse seront diffusées en direct dans la zone des médias et retransmises sur Internet en direct et sur demande. Un programme spécial de réunions d'information et de conférences de presse à l'intention des médias sera annoncé.

## **VI. Manifestations parallèles**

26. Des États Membres, des organismes du système des Nations Unies et des parties prenantes institutionnelles et non institutionnelles accréditées organisent normalement une série de manifestations spéciales, notamment des séances d'information et des débats sur des questions relatives au financement du développement, à l'intention des participants au Dialogue de haut niveau. Le calendrier de ces manifestations sera affiché sur le site Web du Bureau du financement du développement ([www.un.org/esa/ffd/](http://www.un.org/esa/ffd/)).

## **VII. Recommandation**

27. L'Assemblée générale souhaitera peut-être examiner les propositions formulées dans la présente note et définir, d'ici à la fin de sa soixante-septième session, les modalités d'organisation du Dialogue de haut niveau, selon qu'il conviendra.

## Annexe

### **Projet de programme du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement**

**Siège de l'ONU, 7 et 8 octobre 2013**

#### **Lundi 7 octobre**

##### **Séance plénière**

10 heures-13 heures

Ouverture par le Président de l'Assemblée générale du Dialogue de haut niveau sur le thème général « Consensus de Monterrey, Déclaration de Doha sur le financement du développement et textes connexes issus des grandes conférences et sommets des Nations Unies : bilan de la mise en œuvre et tâches futures »

Questions d'organisation

Déclarations du Secrétaire général de l'ONU, du Président de la Banque mondiale, de la Directrice générale du Fonds monétaire international et du Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce

Déclarations des ministres et des hauts fonctionnaires

##### **Séance plénière**

15 heures-18 heures

Déclarations du Président du Conseil économique et social, du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement

Déclarations des ministres et des hauts fonctionnaires

##### **Table ronde multipartite**

15 heures-18 heures

Table ronde 1 : « La réforme du système monétaire et financier international et ses conséquences pour la gouvernance économique mondiale et le développement durable »

#### **Mardi 8 octobre**

##### **Séance plénière**

10 heures-13 heures

Déclarations des ministres et des hauts fonctionnaires

##### **Tables rondes multipartites**

10 heures-13 heures

Table ronde 2 : « L'impact de la crise financière et économique mondiale sur l'investissement direct étranger et les autres apports de capitaux privés, la dette extérieure et le commerce international, dans le contexte du financement du développement durable »

Table ronde 3 : « Le rôle de la coopération financière et technique pour le développement, et notamment les sources novatrices de financement du développement, à l'appui de la mobilisation des ressources financières intérieures et internationales pour le développement durable »

**Débat informel**

15 heures-17 h 45

Débat interactif informel sur le thème « Le lien entre le financement du développement et la réalisation des objectifs fixés au niveau international en matière de développement, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, et l'action des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015 ».

**Séance plénière**

17 h 45-18 heures

Déclaration finale du Président de l'Assemblée générale

Clôture du Dialogue de haut niveau

---